

FO Énergie et Mines s'attache à faire appliquer l'accessibilité des travailleurs handicapés sous toutes ses formes.

Sans accessibilité, l'inclusion n'est pas possible.

Pour FO, le seuil des 6 % (taux de travailleur en situation de handicap) est le minimum des obligations légales et non un maximum comme on peut l'entendre de la part des employeurs dans nos différentes entreprises des IEG au moment des négociations des accords handicap.

Aujourd'hui nous avons passé la barre des 5 %. Il faut continuer à se battre, car **nous devons faire beaucoup mieux.**

FO (signataire des accords EDF, ENEDIS, GRDF, RTE et STORENGY) se doit de défendre tous les agents en situation de handicap visible et invisible, grâce aux correspondants handicap FO dans chaque unité et au niveau des missions handicap national.

Nous devons faire respecter les engagements des accords à tous les niveaux et être des acteurs très actifs dans la vie quotidienne des salariés touchés par le handicap.

Anticiper les réorganisations quand il y a de la mobilité géographique est un impératif, elle est souvent synonyme de contraintes, aussi bien pour le nouveau lieu de travail, que le logement qui demande des équipements spécifiques.



Il faut que cette population de salariés soit reconnue pour ses compétences et non pour le handicap qu'elle présente.

Il faut que l'on participe à faire évoluer les mentalités dans nos entreprises sur ce sujet.

Les salariés en situation de handicap doivent avoir accès à un vrai parcours professionnel, avec les formations adaptées, l'accès à tous les emplois sauf contrainte médicale.

Séminaire handicap des 4 et 5 octobre 2017

FO Énergie et Mines vis-à-vis du handicap

L'accompagnement humain dans tout le parcours professionnel est indispensable aussi bien sur l'acceptation de son handicap que les démarches administratives...

Dans les derniers accords, FO a négocié plus de moyens pour les Organisations Syndicales signataires (des correspondants handicap FO par unité) afin d'**être au plus près des préoccupations des salariés en situation de handicap.**

Les correspondants handicap FO doivent être impliqués avec les membres CHSCT, les correspondants handicap des directions, les médecins du travail, les assistantes sociales, les managers et leurs collègues pour anticiper et résoudre les situations qui se présentent.

Chaque situation négative ou positive doit être partagée par les correspondants handicap FO dans les entreprises pour éviter de reproduire les échecs et de généraliser le positif.

FO Énergie et Mines condamne toute discrimination envers les salariés en situation de handicap et dénonce nos signatures si les accords handicap n'étaient pas appliqués.

Le séminaire handicap est un moment d'échanges et de rencontres pour **faire le point sur l'état d'avancement des préconisations des différents accords en vigueur ou à renégocier.** Il permet l'évaluation de ce qui a été réalisé et de déceler de nouvelles actions à venir.

Éric LOGOS était présent au séminaire, correspondant handicap à GRDF, il est détaché depuis 4 ans et se consacre depuis peu au handicap.

« Concerné par les problèmes du handicap via un ami proche, j'ai depuis toujours été sensibilisé sur ce sujet, étant notamment sur des emplois plus exposés au risque au sein de mon entreprise. »

Qu'envisages-tu comme première action dans cette nouvelle mission ?

« Me faire identifier correspondant handicap auprès des salariés. Pour cela je prévois de m'associer à un des rares formateurs secouristes qui se trouve sur Toulon. Je compte également poursuivre les actions préconisées dans les accords et identifier des points d'amélioration possibles sur le terrain. »

Embauché comme travailleur handicapé à EDF, **Teddy GENDRE** est concerné par la gestion du handicap dans les IEG. Il se sert de ce vecteur de rencontre pour échanger et exposer aux agents leurs droits et leurs mises en œuvre.

Intéressé par les nouvelles dispositions européennes qui préconisent davantage d'intégration et d'investissement des personnes handicapées dans la vie de l'entreprise, il imagine encore plus d'implication.

Séminaire handicap des 4 et 5 octobre 2017

FO Énergie et Mines vis-à-vis du handicap

Il entend bien être un vrai relais sur le terrain où « *des poignées de mains sont plus efficaces que 10 000 communications* ».

Il mettra tout en œuvre pour l'application des accords handicap.

Sylvie MAHOUME est CSR ENEDIS pour la région sud-ouest, elle est convaincue de la nécessité de connaître les différents accords et s'est penchée sur l'accord handicap.

Sensible aux dernières évolutions réglementaires, elle appartient depuis de nombreuses années à un club handisport qui lui permet d'être au fait des difficultés rencontrées.

Sylvie est très attachée aux fiches pratiques et à toutes communications qu'elle distribue avec succès.

« *Nous avons un vrai rôle d'information sur le terrain, c'est une aide très précieuse pour les salariés concernés par le handicap* ».

Difficile de s'y retrouver seul. Le monde du handicap a besoin de relais et de beaucoup d'informations, car dans la plupart des cas les dossiers et les procédures sont complexes et longs.

Le réseau de correspondants handicap FO en a bien conscience et met un point d'honneur à jouer pleinement un rôle de relais de l'information et de soutien dans des épreuves qui sont souvent bien lourdes.